

**RAPPORT N° 03/6-34**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER  
SUR LES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES  
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

La Ville souhaite procéder à une analyse économique et financière des structures publiques et privées accueillant des enfants de moins de 3 ans. Cette analyse concernera les coûts de fonctionnements de ces établissements ainsi que les ressources destinées à couvrir les charges.

L'objectif de cet audit est d'aboutir à un ou des prix de journées standards par type d'accueil et de mettre en place des outils nécessaires à une modélisation des coûts.

Cette mission sera assurée par le Cabinet AUDITEC (Audit-Expertise comptable) qui est inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes. Il est également agréé par la Commission Bancaire et la Commission des Opérations de Bourse.

**Contenu de la mission :**

- une analyse structurelle (moyens humains, qualification, environnement, etc...);
- une analyse des postes de fonctionnement ;
- une étude comparative des coûts de fonctionnement et de recettes entre les différents types de structures associatives ;
- une comparaison des coûts de fonctionnement entre les deux natures de structure (public et privé) ;
- proposition de prix de journée « standards » ;
- mise au point d'un outil de simulation à partir de la modélisation du prix de journée.

**Coût de l'audit :**

Le programme de contrôle a été établi sur la base de 512 heures d'intervention qui seront facturées au taux de 91, 50 € HT.

Soit un montant des honoraires HT qui s'élèvent à 46. 848 €.

**Les partenaires financiers :**

La Ville a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention pour mener à terme cette mission.

**RAPPORT N° 03/6-34**

Le plan de financement :

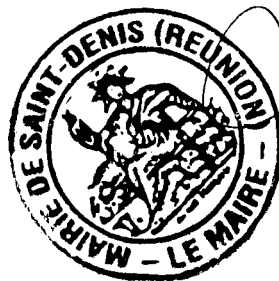
Partenaires	Montant de la subvention sollicitée
Ville	15. 616 €
Caisse d'Allocations Familiales	15. 616 €
Conseil Général	15. 616 €
<b>Total</b>	<b>46. 848 €</b>

En conséquence, je vous demande donc :

- de m'autoriser à lancer cet audit financier sur les structures d'accueil petite enfance publiques et privées ;
- d'approuver le plan de financement ;
- et de m'autoriser à solliciter les subventions y afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/7-34  
au Conseil Municipal  
en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER  
SUR LES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES  
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 28 - 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-34 présenté par le Maire, au nom des Commissions Vie Familiale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à lancer cet audit financier sur les structures d'accueil petite enfance publiques et privées.

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions y afférentes.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le,

26 DEC. 2003

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

